



**REGLES DE SELECTION**  
**EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK**

---

**2024**

**DESCENTE**

---

**U18**

# Table des matières

<b>A</b>	<b>REGLES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE DESCENTE U18 .....</b>	<b>2</b>
<b>1</b>	<b>PREAMBULE.....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>REGLES DE SELECTION .....</b>	<b>2</b>
2.1	Compétitions de sélection .....	2
2.2	Conditions de participation .....	2
2.3	Règlement.....	3
2.4	Classement .....	3
2.5	Départage .....	4
<b>3</b>	<b>PROGRAMME D’ACTIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>PROPOSITION DE SELECTION .....</b>	<b>4</b>
4.1	Préambule .....	4
4.2	Proposition de sélection pour l’Equipe de France U18 .....	4
<b>5</b>	<b>DIVERS .....</b>	<b>5</b>
5.1	Diffusion des Règles de Sélections .....	5
5.2	Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2024 ..	5
5.3	Diffusion des sélections .....	5

# A Règles de sélection en Equipe de France descente U18

## 1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'équipe de France de Descente lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale U18 en 2024.

La compétition de référence internationale sera les championnats d'Europe classique et sprint à Dallenwill (SUI) du 3 au 6 juillet 2024.

L'objectif de l'Equipe de France U18 est d'atteindre les finales dans toutes les épreuves et d'obtenir des médailles pour les plus experts.

Les modalités de sélection retenues permettent de valoriser :

- La capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J,
- Une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne.

## 2 REGLES DE SELECTION

### 2.1 Compétitions de sélection

Les compétitions de sélection U18 classique et sprint 2024, auront lieu pour toutes les épreuves individuelles et d'équipage (C1D, C1H, K1D, K1H, C2H) :

- À Bourg-St-Maurice du 29 mai au 2 juin 2024 pour toutes les épreuves individuelles et d'équipage classique et sprint (C1D, C1H, K1D, K1H, C2H) et comprennent 4 courses.
  - Course n°1 classique,
  - Course n°2 sprint sous format qualification 1, qualification 2 et finale,
  - Course n°3 sprint sous format finale,
  - Course n°4 classique.

Parcours prévisionnel :

- Parcours sprint : durée d'environ 40''

Le parcours de sprint sera positionné sur le tronçon de rivière entre Bourg St Maurice et le plan d'eau du Gothard ou sur la partie entre le rapide du « dessert » et la passerelle AN Rafting

- Parcours classique : d'une durée d'environ 18 minutes

Le parcours de classique sera positionné sur le tronçon de rivière entre Bourg St Maurice et le plan d'eau du Gothard. Les parcours seront définis la semaine du 15 avril 2024.

Les dates et les programmes de ces courses peuvent être modifiés en cas de force majeure.

### 2.2 Conditions de participation

#### a) Conditions administratives

- Être titulaire de la carte adhésion 2024,
- Être né entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2008
- Avoir payé ses factures à la FFCK,

- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Accepter et respecter les termes de la convention individuelle du sportif 2024 et ses annexes,
- S'inscrire sur le site de la FFCK aux courses de sélection équipe de France avant le 22 mai 2024. Le coût de l'inscription est fixé par l'organisateur.

#### b) Conditions sportives

- Les sportifs inscrits au classement numérique U18 et qui entrent dans les quotas d'accès suivant pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection.

K1H	K1D	C1H	C1D	C2H
12	10	7	7	5

- Ces quotas seront arrêtés à partir du classement national au mercredi 22 mai 2024, à l'issue du championnat de France à Treignac. Les sportifs listés relèvent sont comptabilisés dans ce classement.
- Le manager descente peut inscrire des bateaux supplémentaires aux courses de sélection 2024 après analyse du classement national et plus particulièrement des résultats sur les sélectifs nationaux.

### 2.3 Règlement

Pour les courses de sélection, le règlement de la Fédération Internationale de canoë sera appliqué.

### 2.4 Classement

Pour figurer au classement des sélections, les sportifs doivent être classés sur au moins 3 courses.

Classement de la course	Points attribués pour le classement des sélections U18
1 <sup>er</sup>	0
2 <sup>e</sup>	2
3 <sup>e</sup>	3
4 <sup>e</sup>	4
...	...
10 <sup>e</sup>	10

A l'issue des quatre courses de sélection U18, le classement est effectué par l'addition des points des trois meilleurs résultats. Le bateau ayant le moins de points au classement est classé premier et ainsi de suite.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas la course (DNF), ou est disqualifié de la manche (DSQ) marque les points du dernier de l'épreuve plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

## 2.5 Départage

En cas d'ex-æquo au classement par point, le meilleur résultat sur une des quatre courses sera pris en compte, si l'égalité persiste ce sera le résultat de la course n°1 classique qui départagera. Si l'égalité persiste, ce sera le résultat de la course n°2 sprint qui départagera.

## 3 PROGRAMME D' ACTIONS

L'équipe de France sera prise en charge sur tout ou partie des actions du programme de l'équipe de France. Une participation financière pourra être demandée. Les sportifs et sportives seront prévenus au plus tard un mois avant l'action.

**Le championnat d'Europe classique et sprint à Dallenwill (SUI) du 3 au 6 juillet 2024.**

## 4 PROPOSITION DE SELECTION

### 4.1 Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue des présentes Règles de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

Conformément à la convention individuelle du sportif 2024, à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2024 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau ne pourra pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en équipe de France), un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour le programme, sur décision du Directeur Technique National et ou du manager descente.

### 4.2 Proposition de sélection pour l'Equipe de France U18

#### a) *Epreuves kayak homme et dame, et canoë monoplace homme et dame*

- De 0 à 3 premiers bateaux du classement de sélection U18 en 2024 peuvent être proposés à la sélection.

#### b) *Epreuves canoë biplace homme*

- De 0 à 2 premiers bateaux du classement de sélection U18 en 2024 peuvent-être proposés à la sélection après analyse des résultats.

#### c) *Epreuves canoë biplace dame*

- De 0 à 2 premiers bateaux seront formés avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.

## 5 DIVERS

### 5.1 Diffusion des Règles de Sélections

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.

### 5.2 Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2024

En cas de sélections dans plusieurs disciplines, les sportifs peuvent courir dans chacune d'elles si les programmes sont compatibles. Dans le cas contraire, l'accord des managers et ou des chefs de projet des disciplines concernées sera nécessaire.

### 5.3 Diffusion des sélections

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés sera effectuée au plus tard le 10 juin 2024 sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.